

DELIBERATIONS

L'an deux mil douze, le vingt-trois mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Étaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DAIGNOT Bernard, Mr BISSONNIER Dominique, Mme ROUGET Nathalie, Mme PICARD Sylvie, Mlle BLASZCZYK Josiane, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BOUAOUIT Geneviève et Mr MILLEROT Emmanuel.

Étaient absents : Mr DESMARD Olivier, Mr OYON Jean-Louis (procuration à Mme PICARD), Mr JEANDAUX Christophe, Mme BLOT Séverine (procuration à Mme ROUGET) et Mme BOILEAU Patricia (procuration à Mr GAUTHERON).

Secrétaire de séance : Mme BOUAOUIT Geneviève

La séance a été publique.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 11 mai 2012, les délibérations prises dans cette seconde séance sont valables quel que soit le nombre de conseillers présents (art. L 2121-17-CGCT).

* * * * *

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2012 / 063 ELODIE

Le Maire fait le point sur l'avancement du dossier ELODIE :

- Réunion tenue avec Nièvre Aménagement / Cabinet WARNANT / SOCOTEC pour finaliser les dernières options techniques. Le dossier de permis de construire devrait être prêt le 15/06/2012.

- Les modifications portent sur :

- accueil PMR (toilettes, loge)
- suppression d'une rangée de fauteuils escamotables (accueil PMR)
- séparation mobile cantine pour espace périscolaire accueil loisirs
- vérification portance charpente (équipements scéniques)

- Le dépassement du coût du projet et les ajouts faits au programme pour la salle de spectacle rendent souhaitable (respect loi MOP) de relancer une consultation de maîtrise d'œuvre, qui se fera en « procédure adaptée » (consultation trois architectes : WARNANT plus trois bien placés au concours initial en 2010 : PERRIN, SALA et VIDEAU), reprendra les données du projet à son état actuel (permis de construire), et portera sur les phases ultérieures (dossier d'exécution, consultation des entreprises, marchés, travaux) après avoir stoppé l'exécution du contrat WARNANT actuel et appropriation par la Commune de Sougy de la « propriété intellectuelle » du projet.

- La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui avait fait l'objet d'une consultation par la Commune de Sougy devra être relancée, puisque la maîtrise d'ouvrage est désormais partagée avec la CCSN. Elle fera l'objet d'un « groupement de commandes » constitué entre les deux collectivités.

- Les contrats passés avec SOCOTEC, COGIS, feront l'objet d'avenants pour transférer les missions correspondantes au « groupement de commandes » et les adapter aux données contractuelles au projet final.

- Le plan de financement progresse:

- OK pour DETR / Pays Nevers Sud Nivernais / CCSN / Commune Sougy
- Conseil Général : dossier en cours de constitution (pour présentation en juin au

FDT) d'un nouveau contrat territorial (avec Jonction III / ELODIE / quelques projets de développement = objectif global 230 000 € à répartir)

- Région Bourgogne (en attente réponse).

- Discussion CAF (03/05/2012) : l'aide à la construction de la surface réservée aux activités enfance / jeunesse (jusqu'à 50 % sur fonds propres) nécessite une transformation de la garderie actuelle en « accueil loisirs périscolaire », complété par un « relai Assistantes Maternelles ».

Cette évolution nécessite un programme éducatif et un encadrement (socialisation des enfants et préscolarisation) qui lui même justifie un adossement au Centre Socio-Culturel de Decize, qui a officialisé son accord de principe de partenariat dans un courrier (08/05/2012). Le dossier, à établir avec la CAF (Mr BOUTET) devra être présenté en septembre 2012.

- A l'issue des travaux d'ELODIE, une convention de copropriété entre CCSN et Commune de Sougy officialisera le partage des surfaces du bâtiment ELODIE.

- En terme de fonctionnement, la partie « culturelle / événementielle » sera gérée, comme exposé dans un précédent Conseil, par une Association. Les nouvelles contraintes issues de la création de l'accueil loisirs périscolaire et du Relai Assistantes Maternelles seront facilement assumées par le personnel communal en place (M^{mes} De Sousa / PERIOT / FALLET), avec peut-être un complément de formation (agrément) ; Les prestations ponctuelles du partenariat avec le Centre Socio-Culturel de Decize resteront limitées, leur coût restant très compatible avec le budget « social » actuel de la Commune (cf. toutes les associations, le CCAS, contrat CEJ, Cyberbase, Bibliothèque ...)

- Le permis de construire devrait être déposé fin juin en espérant une réponse en septembre, date à laquelle la consultation des entreprises aura été lancée, pour des marchés à passer en octobre et un démarrage du chantier en novembre (terrassements et « hors d'eau » avant l'hiver).

Le Conseil valide ces options et ces modifications, et confirme son mandat au maire pour poursuivre ses interventions auprès des différents partenaires.

2012 / 064 REQUETE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DIJON

Une requête a été présentée au Tribunal Administratif par Mmes DE SOUSA, BOURILLOT, CALENCA et leurs époux, demandant le retrait de la décision de réaliser le projet ELODIE. Elle fait suite au courrier du 26 mars 2012 du Cabinet ACACCIA, auquel le Maire avait répondu le 05 avril 2012.

Le Maire lit ladite requête aux conseillers, en commente le contenu, dont les aspects procéduriers lui paraissent surprenants (validité des délibérations ?) et dont la conclusion semble assez hâtive.

Il rédigera, comme cela lui est arrivé dans les années écoulées, un mémoire en réplique pour exposer les raisons pour lesquelles le projet ELODIE, désormais sous la responsabilité d'une double Maîtrise d'ouvrage (700 000 € pour la CCSN et 500 000 € pour la Commune de Sougy), bénéficiant de financements publics divers acquis (ETAT, Région, Pays) ou en bonne voie (Conseil Général et CAF), et apportant des services supplémentaires appréciables à la population, ne saurait être retiré.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette prise de position, et mandate le Maire pour présenter le mémoire en réplique de la Commune au Tribunal Administratif.

2012 / 065 LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil confirme son accord pour louer

- la maison « MAUGENDRE » à Madame GUILLAUME de La Machine à compter du 01^{er} juillet 2012, pour un loyer de 430€ / mois, payable mensuellement à terme échu et avec une caution d'un mois

- le logement du Multiservices à Madame PERIOT Nadine de Sougy-sur-Loire à compter du 01 juin 2012 pour un loyer de 480€ / mois, payable mensuellement à terme échu et avec une caution d'un mois.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer les baux correspondants.

Des travaux sont à réaliser dans ces deux logements :

- Maugendre : peintures à rafraîchir, joints
- logement multiservices : conduit de cheminée à reprendre.

Le Conseil donne son accord pour l'intervention des cantonniers sur le logement Maugendre et le premier Adjoint reprendra contact avec l'Entreprise MEOLI pour la reprise du conduit de cheminée.

M. PETILLOT et Mlle IGLESIAS n'ont finalement quitté le logement « Maugendre » que le 11/03/2012 ; le logement a dû être nettoyé le 15/03 (date de l'état des lieux) et les clefs n'ont été remises en Mairie que le 22/03. Le Maire a fait émettre une facture de loyer jusqu'au 10/03 seulement, pour ne pas trop alourdir une situation financière tendue (il était prévu initialement une facturation jusqu'au 28/02, avec une tolérance de maintien dans les lieux pendant quelques jours de dépassement). M. PETILLOT et Mlle IGLESIAS souhaitent l'annulation de cette facture de 10 jours de loyer (136,58 €). Le tour de table fait apparaître 6 voix pour le maintien de la facturation, 5 pour son annulation et 1 abstention : la facturation jusqu'au 10/03/2012 sera donc maintenue.

2012 / 066 TICKETS DE PENTECOTE

Le Conseil décide d'offrir aux enfants de Sougy 5 tickets de manège pour la fête de la Pentecôte à Decize.

Seuls les enfants de 2 à 14 ans sont concernés par cette mesure, y compris les enfants séjournant en famille d'accueil.

2012 / 067 SIOM

Le Maire fait le point des travaux de la Commission de fonctionnement du SIOM, dont la constance et le sérieux commencent à porter leurs fruits.

- Les objectifs prioritaires restent
 - d'une part l'équilibre budgétaire à garantir pour 2013 (2012 n'a été équilibré qu'en prenant sur les réserves) sans augmenter les Taxes Ordures Ménagères demandées aux usagers
 - d'autre part l'amélioration du service aux usagers , aujourd'hui encore défaillant sur plusieurs aspects.
- Ceci passe notamment par des gains de productivité, une optimisation des moyens en personnel (avec un objectif de réduction des effectifs de 25 à 20), une réorganisation des tournées (pesées, horaires, pauses), une modernisation du matériel, une amélioration du fonctionnement des déchetteries, ...
- Les fiches de poste et les deux règlements (collecte et intérieur) ont été notifiés au personnel (et signés) à l'occasion des entretiens individuels (réalisés à 80 %), ce qui permettra le rétablissement de la nécessaire discipline au travail.
- Les problèmes logistiques (matériel loué rendu, nouveau camion bicompartimenté, pointeuse, modification des bureaux, etc) sont en voie d'être complètement réglés
- Le recrutement d'un contremaître, de statut privé, à l'essai 3 mois a été décidé (mise en place le 1^{er} juin), le précédent ayant quitté le SIOM. Il est probable que la titulaire pourra aussi assurer la fonction d'ambassadrice du tri (ce qui réduira la facture du SIOM). A terme

deux postes à temps plein devraient suffire pour assurer les fonctions de secrétariat / comptabilité.

2012 / 068 VOIRIE INTERCOMMUNALE

Le Maire expose que la CCSN a décidé dès maintenant d'identifier l'ensemble des travaux de voirie intercommunale et de centres Bourg à réaliser durant la mandature (jusqu'en mars 2014). Ces travaux seront réalisés sous deux formes :

- les travaux annuels réalisés en 2012 / 2013 / 2014 sur le marché à bons de commande annuels (confié à TRACYL et plafonné à 85 000 €/an)
- un marché "d'investissement" qui portera sur le reste des travaux identifiés et le réalisera en 2012, comme un autre projet de développement économique ou d'aménagement.

S'agissant de Sougy-sur-Loire :

- la partie OUEST de la boucle de l'Usage sera réalisée en 2012 sur le marché à bons de commandes (9 400 €)
- la partie EST de la boucle de l'Usage (25 000 €) et la partie de la VC1 située entre la Mouille et la départementale (18 400 €) seront réalisées en 2013 (et 2014 ?) sur marchés à bons de commande.
- le reste de la VC1, entre l'usage et la D262, sera pris sur le "marché d'investissement"
- il reste l'Aménagement du Centre Bourg (Place de l'Eglise et Place du Marronnier) qui avait fait l'objet d'une étude du Cabinet VIDEAU en 2002.

Le Conseil décide, pour présenter un projet "raisonnable" à la CCSN (pas d'enrobés partout, quelques zones pavées, un ou deux gros arbres, gazons, fleurs assainissement pluvial, murets, ...), de réactualiser le projet de 2002, de demander un premier avis à l'Entreprise VITTOZ (avec un paysagiste ?), et de faire appel à un BET (SAFEGE ?) pour les aspects techniques (assainissement notamment), avec le Conseil du CAUE (voir prise en charge étude par la CCSN).

2012 / 069 TRAVAUX / ACHATS

- WC publics place de l'Eglise : ils seront réaménagés pour être accessibles en toutes saisons, fermés à clef (clef donnée aux associations) et équipés pour les PMR. Le 1^{er} Adjoint présentera un projet au prochain Conseil (un seul WC, façade et portes à reprendre).

- Voirie communale : l'entreprise COLAS est moins disante que l'entreprise EUROVIA (24 470 €) : le Conseil donne son accord pour lui passer un marché de 22 245 € HT (5 275 Grand Pré + 9 060 Pierres + 1 275 Champ Renard + 1635 Demoiselles + 5 000 point à temps).

- Accord du Conseil pour confier à
 - l'entreprise GRISARD les réparations d'évacuation d'eau pluviale à Maison Rouge (241,44 € TTC)
 - l'Entreprise THAUSE la réfection de la peinture dorée des monuments aux morts (1501 € HT).

- Relances à faire pour
 - les trois affiches précisant les noms des secouristes (2^{ème} adjoint + secrétariat de Mairie)
 - la formation des Associations (défibrillateur, incendie, secourisme) en septembre
 - les placards de la salle des Varennes et de la salle du Conseil
 - le nettoyage du lavoir du Gour
 - le lancement du chantier de l'entreprise DAGOIS (Eglise)
 - le devis de l'entreprise GRANGERAI (élagage vers bâtiment France Télécom)

- les travaux de la station d'épuration (HYDRALEC : devis signé)
- le démontage du Pylone du Carnat (entreprise CAMUSAT)
- le Cabinet VIDEAU pour les pièces à fournir à GROUPAMA (qui a enregistré le litige sur les malfaçons de l'entreprise FERRAGUTI sur le logement MAUGENDRE).

- Travaux / achats réalisés :

- passerelle du Gour : débarassée par la CCSN (CAT)
- assainissement Champ Renard : travaux terminés par l'entreprise GAUCHE
- kitchenette salle Conseil : installée et à raccorder (plomberie)
- 2 barnums Interroge : ils seront livrés semaine 22 avant la fête des mères
- TV à l'ENP installée
- nouvel ordinateur du secrétariat installé.

- Devis EUROALU Ecole : en attente pour identification plus précise des travaux à réaliser.

- Voir le problème de la réparation du tracteur (à budgéter) et du nettoyage de la Croix de Pierre (entrée bourg).

- Logement PINSON / LIORET : après évaluation par le CAUE d'un éventuel agrandissement du logement PINSON / LIORET deux solutions se dégagent

- option 1 : 25 000 € en rez-de-chaussée uniquement
- option 2 : 45 / 50 000 € en rez-de-chaussée plus étage.

Le Conseil décide de choisir l'option 1, qui répondra à la demande de Mr LIORET, mais laissera au logement une dimension limitée, répondant aux capacités financières des locataires "sociaux".

Le loyer actuel sera augmenté de 2000 € / an, soit 166 € par mois et passera à 481 € (315 + 166), légèrement inférieur au plafond de 500 € souhaité par Mr LIORET. Le Maire prendra contact avec des entreprises réalisant des constructions bois et contactera éventuellement un architecte si nécessaire.

2012 / 070 CCSN

Le Maire fait le point sur les dossiers en cours à la CCSN :

- étude du Centre bourg de Lucenay-les-Aix confiée à Nièvre Aménagement (PERRIN architecte) pour 27 000 € (avec 4 000 € de levé topographique)

- l'Entreprise Electrique devrait démarrer rapidement le chantier de son installation (accord de la SEM patrimoniale) au Four à Chaux

- installation de 2 poteaux incendie (en remplacement des bâches) grâce à la nouvelle canalisation de distribution d'eau desservant le Four à Chaux

- FPIC (fond de péréquation de l'intercommunalité) : 41300 € de dotation sont à payer au fond : Decize et Sougy (potentiel fiscal plus important) seront sans doute les plus taxées si la répartition retombe sur les Communes. Décision au 30 juin. Possibilité que la CCSN assure directement sur son budget cette taxation, au moins en partie

- l'herbe du Four à Chaux sera cette année vendue sur pied, avec mise en concurrence des agriculteurs de la CCSN, pour toute l'année 2012

- dossiers d'investisseurs potentiels (groupe maraichage espagnol, EDF photovoltaïque, ...) en attente

- Chauffage urbain Decize : démarrage imminent des travaux pour assurer la saison de chauffe de l'hiver 2012/2013.

2012 / 071 PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS

Le Comité de développement a confié à DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) une étude pour améliorer son fonctionnement interne, développer le partenariat avec les

Communautés de Communes, et la participation de la Société Civile et du monde professionnel. Les réunions de travail commenceront en septembre 2012 et le Maire y participera. Cette réflexion sera adossée à un état des lieux, et s'appuiera aussi sur une réactualisation de l'étude de la junior- entreprise de Sciences Po, d'une part, et sur l'étude en préparation du SCOT, d'autre part.

2012 / 072 INSERTION DES RESEAUX

Le Maire a renouvelé au SIEEN une demande d'inscription pour les travaux de réseaux prévus en 2013. Cette demande, annuellement renouvelée depuis plusieurs années, pourrait enfin aboutir (la Commune de Lucenay-les-Aix vient d'obtenir satisfaction ... mais au bout de 10 ans !). C'est la CCSN qui inscrira la part communale résiduelle puisque le programme concerne la boucle de L'Usage, intégrée dans la voirie d'intérêt communautaire.

2012 / 073 SOUGY ECOUTE

Deux observations ont été transmises à Sougy Ecoute :

- vitesse parfois excessive des véhicules à l'entrée du bourg (malgré les panneaux et les coussins berlinois). Le Maire verra avec la gendarmerie si une petite campagne de dissuasion serait opportune et possible (radar embarqué dans voiture banalisée)
- panneau d'avertissement du "cédez le passage" avant la Cyberbase sur la VC1 à remettre à l'endroit (cantonniers ? SIGNANET ?).

2012 / 074 PAVE (PLAN ACCESSIBILITE VOIRIE)

Le 1^{er} Adjoint informe les conseillers qu'une visite du centre bourg a eu lieu le 26 avril avec Mr KRYSS (référént territorial) et Mme LE MENACH (Mission d'Animation et d'Accompagnement des Territoires) de la DDT afin d'établir un diagnostic du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Equipements.

Chaque bâtiment public, trottoir, passage piétons et panneau de signalisation a été vérifié : les bâtiments doivent pouvoir accueillir les personnes à mobilité réduite, les panneaux doivent être remontés à 2,20 m minimum, ...

Un rapport détaillé sera rédigé par la Mairie, en y intégrant des photos.

2012 / 075 SIAEPA

Le SIAEPA a informé la Commune de la bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée en 2012, qui était également conforme aux normes en vigueur en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques, les micropolluants organiques, les pesticides et les indicateurs de radioactivité.

2012 / 076 BRULAGE DES DECHETS

Le Maire rappelle au Conseil la circulaire du Préfet interdisant le brûlage des déchets verts, qui sont à l'origine de troubles du voisinage (odeurs, fumées) particulièrement lorsqu'il y a du vent (flamèches sur le linge qui sèche ... !)

Les émanations de substances polluantes (gaz, particules) augmentent le niveau de pollution et les imbrûlés (importants si le bois est humide) véhiculent des substances toxiques, voir cancérogènes.

Le compostage est recommandé aux habitants, qui doivent sinon évacuer les déchets verts à la déchetterie. Cette interdiction est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre, et le Maire demande aux conseillers de rappeler cette disposition dans leur environnement.

2012 / 077 SOUGY INFORMATIQUE

Le Président du Club Sougy Informatique a refusé la proposition du Conseil Municipal de facturer 50 % des frais de fonctionnement de la livebox de la salle du Conseil (466 €/an) et souhaite sa mise à disposition gracieuse de ses 58 adhérents (la facturation précitée ramènerait une augmentation de la cotisation annuelle individuelle à 8 € !). Après discussion, les avis des conseillers étant partagés, le Maire reprendra contact pour explorer une solution amiable (qui pourrait être que le Club se débrouille tout seul, la ligne téléphonique étant désormais installée et mise à sa disposition).

2012 / 078 CENTRE EQUESTRE MAISON ROUGE

Le Maire fait part au Conseil d'un mail reçu du Centre équestre de Maison Rouge, évoquant les compétitions futures et le souhait que le Conseil Municipal continue à les subventionner, mais aussi à faire des apports annuels de sable de Fontainebleau (estimation 900 €). Le Conseil confirme que l'entretien de la carrière est du ressort de l'exploitation du Centre, le loyer annuel ne couvrant que le coût de la réalisation de la carrière, mais pas son entretien. Ceci montre une nouvelle fois que les frais d'entretien de Maison Rouge sont significatifs (ex : réhabilitation de la cour intérieure) et que la cession de cet actif immobilier est à envisager sérieusement (cf. infra).

2012 / 079 LOCATION ILES MAISON ROUGE

Le Maire a écrit à M. CAYRE pour l'aviser de la solution "tournante" que la Commune souhaite mettre en place en 2015, afin d'ouvrir une discussion amiable, qui pourrait être organisée prochainement, avec la participation éventuelle des deux ou trois agriculteurs concernés.

2012 / 080 CESSION MAISON ROUGE

L'Agence Square Habitat a remis son évaluation de la propriété de Maison Rouge, qui se situe dans une fourchette de 260 à 280 000 €, montant à faire confirmer par des agences plus spécialisées dans la clientèle étrangère ou professionnelle équestre. Il apparaît déjà que ce capital (dont la mobilisation permettrait un desendettement équivalent) permettrait au minimum d'économiser environ $4,5\% \times 270\,000 = 12\,150$ €/an, soit environ 1000 €/mois (ce qui est supérieur aux 700 €/mois du loyer actuel), et supprimerait en plus tous les coûts d'entretien annuels qui représentent plusieurs milliers d'euros par an, soit plusieurs centaines d'euros par mois !

Cette première évaluation montre l'intérêt d'ouvrir dès maintenant une discussion avec les exploitants actuels au sujet d'une éventuelle résiliation du bail avant le 30 juin 2013, assortie éventuellement d'une négociation avec les exploitants actuels sur le montant du nouveau loyer ou sur un montage financier d'acquisition des locaux.

2012 / 081 VENTE DE DEUX PARCELLES A MR BRUN

M. BRUN Philippe souhaite acquérir deux petites parcelles (quelques m²) enclavées dans sa propriété et appartenant à la Commune. Le Conseil donne son accord à cette cession et mandate le Maire pour en entreprendre la procédure auprès du notaire de la Commune.

2012 / 082 GEFOCALM

Après une période difficile (pertes d'exploitation en 2010 et 2011), liée à des surcoûts

salariaux exceptionnels (procès prudhomme, compléments de salaires) et une baisse du taux de remplissage , l'exercice 2012 devrait voir un retour à l'équilibre budgétaire. Le bureau du GEFOCALM a été reconduit en l'état.

2012 / 083 ROYAL RABAT

L'exploitation du restaurant se poursuit normalement, sans que l'exploitant actuel, en recherche d'un repreneur, soit spécialement pressé.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat doit faire incessamment une visite à Sougy sur les lieux pour constituer un dossier, et aider conjointement la Commune et l'exploitant à gérer au mieux l'évolution de la situation.

2012 / 084 NATURA 2000

Le document d'objectifs de gestion de la Vallée de la Loire entre Imphy et Decize a été validé en 2011 et prévoit la mise en place de mesures agro-environnementales territoriales. Le Comité de suivi sera animé pendant trois ans par le Pays Nevers Sud Nivernais, et la réunion de finalisation de cette animation interviendra le 19 juin (avec la participation du Maire).

2012 / 085 RECENSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013.

Le Conseil donne son accord pour proposer à Liliane PORADA d'être désignée comme coordonnateur communal du recensement des habitants de la Commune (disponibilité dès le dernier trimestre 2012 et jusqu'à fin février 2013)

2012 / 086 PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE

Le Maire expose au Conseil la possibilité pour les collectivités locales d'instaurer une « prime d'interressement à la performance collective des services ». La Commune ayant déjà instauré le régime de l'IAT d'une part, et n'ayant pas de "services" susceptible d'une performance "collective", le Conseil décide de ne pas donner suite à cette possibilité.

2012 / 087 LITIGE CONSEIL GENERAL / CGT

Le Maire donne lecture du courrier du Président du Conseil générale de la Nièvre réfutant les accusations infondées de la CGT relatives à la suppression des centres d'entretien routier, le délaissement des axes routiers et l'impossibilité aux UTIR de réaliser des travaux de voirie.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Cabinet RAQUIN a procédé au bornage de la propriété de M^{lle} Desprez (accord sur l'alignement du chemin rural de l'Usage)
- Arrêt maladie de M^{me} Sylvie DE SOUSA prolongé jusqu'au 27 mai
- Retards règlements facture EDF : dossier en attente au CCAS pour aide personnelle
- Dossier surendettement : transmis au CCAS qui a instruit l'affaire
- Matériel CCSN : OK pour mise à disposition de Festi'Sougy le 30 juin 2012
- Camosine : lettre reçue pour remerciements pour subvention
- Courriers faits à l'Association l'ECHELLE (participation), Mr MASSIN (dépôt sauvage) et l'Association de Pétanque (terrain boules)

- Centre Socio-culturel de Saint-Léger : toujours en attente de la visite, annoncée en janvier, de sa Présidente
- Cours d'eau au Grand Vivier : le riverain colmatara les brèches constatées
- Chien M^{me} CHOIGNARD : courrier à faire (M^{elle} BEDOIN)
- Voir la refection des murs du cimetière
- Visite pastorale de l'évêque de la Nièvre à Sougy confirmée le 8 juin
- La dotation de solidarité rurale (DSR) budgétée à hauteur de 7 000 € s'élève à 7 967 €.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 23 heures 30.

Délibérations numérotées 2012 / 063 à 2012 / 087

Mr GAUTHERON François

Mr DAIGNOT Bernard

Mr BISSONNIER Dominique

Mme ROUGET Nathalie

Mme PICARD Sylvie

Mlle BLASZCZYK Josiane

Mr ROBIN Jean-Luc

Mme BOUAOUIT Geneviève

Mr MILLEROT Emmanuel